



Paris le 27 février 2017



2017:0015208/5

سعادة دولة قطر / باريس

**NOTE RELATIVE A LA LEGALISATION
DES DOCUMENTS RELATIFS A L'EXPORTATION DES
VIANDES ROUGES, VOLAILES, ŒUFS ET TOUT AUTRE
PRODUIT DERIVE**

L'Ambassade de l'Etat du Qatar à Paris a l'honneur de vous informer qu'à partir du

01 Mars 2017

tout dossier (CO, facture et Certificat sanitaire) concernant les viandes rouges, volailles et tout autre produit dérivé présenté au service consulaire en vue d'une légalisation doit être **IMPERATIVEMENT** accompagné de :

**AUTORISATION PREALABLE D'EXPORTATION VERS LE
QATAR**

délivrée par le Ministère de la Commune et de l'environnement de l'Etat du Qatar.

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte de ces changements et vous informons que les dossiers incomplets ne seront pas légalisés.

AMBASSADE DE L'ETAT DU QATAR

